

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Bulletin du 3^{ème} trimestre 2025



TRAFIC

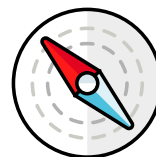
NOMBRE TOTAL DE MOUVEMENTS D'AVIONS

3^{ème} trim. **24 432** mouvements

Juillet	Août	Septembre
8 390	7 656	8 386

SENS DES ATTERRISSAGES / DÉCOLLAGES

Vers le Nord
69,38%



Vers le Sud
30,62%

NOMBRE DE RÉCLAMATIONS

NOMBRE TOTAL DE RÉCLAMATIONS

3^{ème} trim. **27** réclamations

Juillet	Août	Septembre
8	9	10

GESTION DES DÉCHETS

TONNAGE COLLECTÉ ET TAUX DE VALORISATION

	Juill.	Août	Sept.
Quantité de déchets collectés (en tonnes)	180,58	169,47	156,3
Taux de valorisation des déchets	59,1 %	69,8 %	68,7 %
Taux de valorisation matière + énergétique	99,8 %	100 %	100 %

(Source : RDS)

Constas : contrôle des nuisances sonores et des trajectoires de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes : observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

DGAC : Direction Générale de l'Aviation Civile.

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques : origine: molécules organiques composées de cycles benzéniques, synthétisées lors de la formation de combustibles fossiles (pétrole, charbon) et lors de combustions incomplètes de matière carbonée.

dB(A) : décibel, unité de mesure d'un niveau sonore. (A) est une pondération prenant en compte la sensibilité de l'oreille humaine à différentes fréquences.

Lden : indice de bruit pondérant d'un facteur 5 le bruit de soirée (18h-22h) et d'un facteur 10 le bruit de nuit (22h-6h). Lmax (1s) : niveau instantané maximal atteint lors du passage d'un avion.

Taux de valorisation des déchets : part des déchets qui suit une filière de recyclage ou d'incinération avec «valorisation énergétique».

NO₂ : dioxyde d'azote

O₃ : ozone

PM₁₀ : poussières en suspension de diamètre inférieur à 10 µm.

Stations de mesure de bruit : six stations sont réparties dans les communes riveraines pour mesurer les niveaux sonores produits par les avions. Ces données sont traitées par le système Constas.

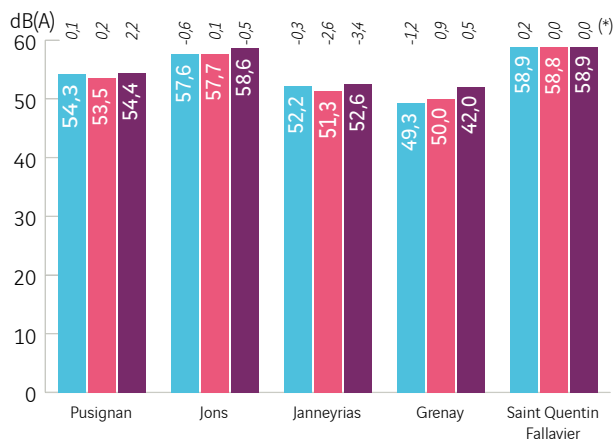
Impact du vent : Le vent peut sous certaines conditions déclencher l'enregistrement d'un pseudo événement aéronautique. Par conséquent, une identification quantifiée et spécifique des données de bruit mesurées lorsque le vent moyen dépasse 6.2 m/s est donnée à titre d'information.



MESURES DU BRUIT

● Juillet ● Août ● Septembre

LDEN MESURÉ PAR STATION

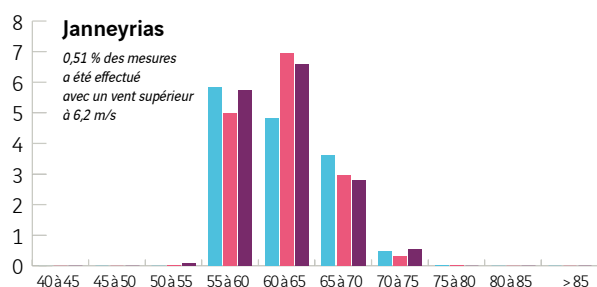
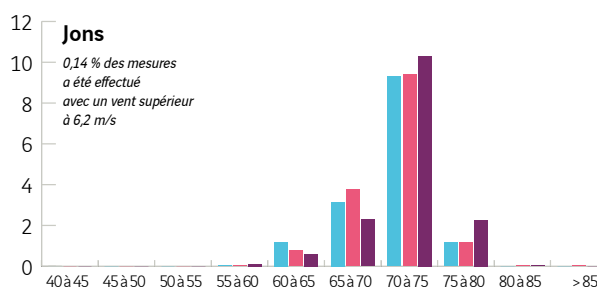
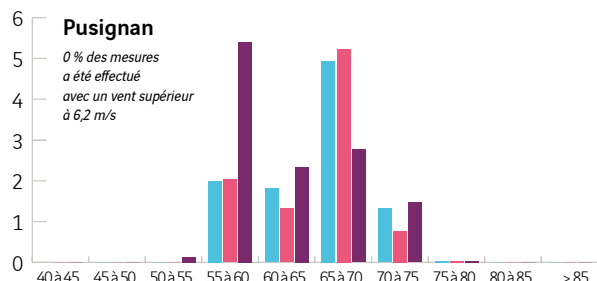


* 1,04 % des mesures a été effectué avec un vent supérieur à 6,2 m/s

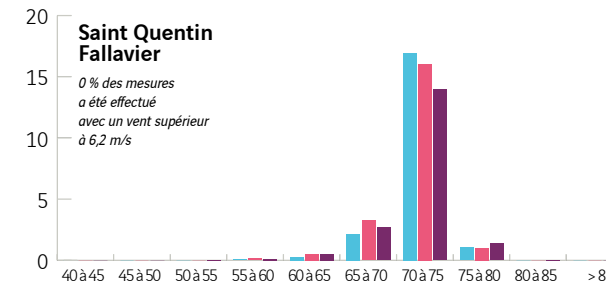
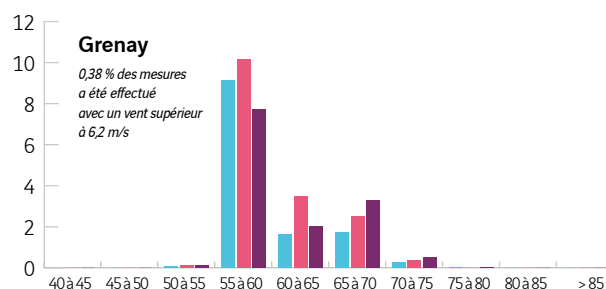
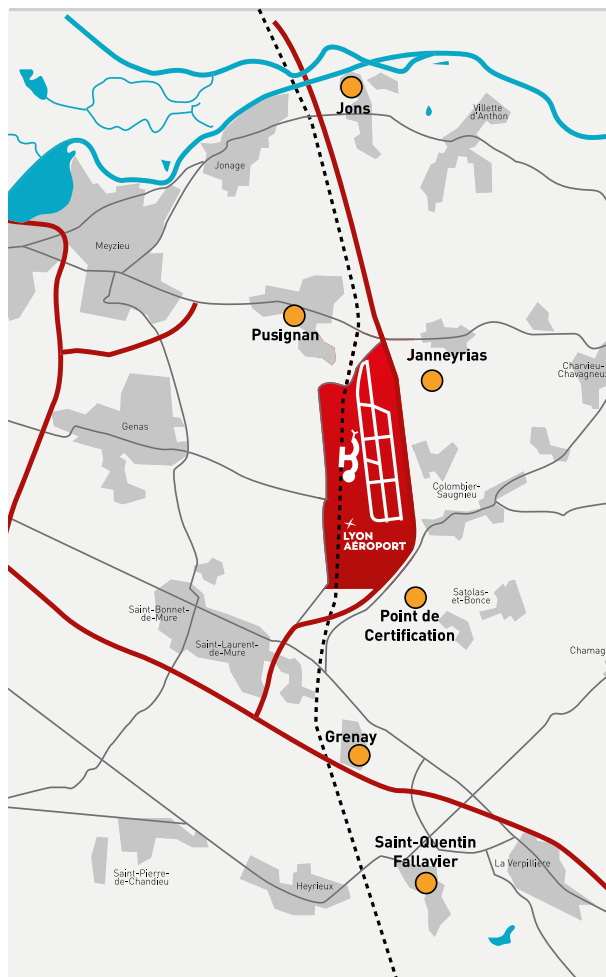
(*) Variation en dB(A) - par rapport aux valeurs mesurées en 2024 sur la même période

RÉPARTITION DES NIVEAUX INSTANTANÉS MAXIMUM LMAX (1S) DE NUIT (22h-6h) (données constas)

Nombre moyen d'événements par jour.



LOCALISATION DES STATIONS DE MESURE





QUALITÉ DE L'AIR

SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR À PUSIGNAN

Nombre de dépassements d'un seuil réglementaire entre le 01/07/2025 et le 30/09/2025.

	Ozone		Dioxyde d'azote		Particules en suspension
Seuil d'information et de recommandation	180 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil horaire)	0	200 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil horaire)	0	50 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil journalier)
Seuil d'alerte	240 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil horaire)	0	400 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil horaire)	0	80 $\mu\text{g.m}^3$ (seuil journalier)

(Source : Atmo Auvergne Rhône-Alpes)

NB : les données manquantes correspondent à des journées dont le taux de fonctionnement des analyseurs est inférieur à 75%.

MAXIMA HORAIRES JOURNALIERS

